

**COMPTE RENDU DE LA 5^{ème} SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Juillet 2020**

Le 10 juillet 2020 sur convocation régulière du Maire en date du 3 juillet 2020, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann, 19 rue du pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18 h00,

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITE Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, YAYLA Melk, LAKHDER Nadia, GAUDARD Stéphanie, SAUNIER Fanny, VIEILLE Laurent, BOUDJEKADA Ismaël

Les conseillers excusés sont :

Madame THIEBAULT Dominique	pouvoir à	MONA Christiane
Monsieur CLEMENT Alain	pouvoir à	DALON Olivier
Madame COENART Séverine	pouvoir à	CHARITE Pierre
Monsieur LOYSEAU David	pouvoir à	DZIERZYNSKI Aurélie
Madame NUNHOLD Jacinthe	pouvoir à	BOUDJEKADA Ismaël
Monsieur DESPUJOLS Benoit	pouvoir à	VIEILLE Laurent

Absent : Monsieur DRIANO Christian

Désignation du secrétaire de séance : GUILLEMET Jean-Louis

I. Élections sénatoriales 2020 : désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire :

Procède à la lecture de l'arrêté préfectoral n°25-2020-06-30-002 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans la commune, qui seront appelés à voter le dimanche 27 septembre 2020 à Besançon à l'élection des trois sénateurs du département.

Rappelle que les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage.

Il sera procédé à une élection pluri- nominale puisque le conseil municipal doit désigner 15 délégués titulaires et 5 suppléants.

Les bulletins peuvent toutefois comporter moins de noms qu'il n'y a de mandats à attribuer. Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner à un autre conseiller municipal de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Chaque conseiller municipal ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir.

Désigne le bureau en fonction de l'arrêté préfectoral : Monsieur BOUDJEKADA, Madame SAUNIER, Monsieur CUGNEZ, Monsieur MENNECIER.

Constate que deux listes de candidats se présentent à la désignation de délégués titulaires et suppléants :

Liste Unis pour Grand-Charmont

MUNNIER Jean-Paul
 BESANCON Colette
 CHARITE Pierre
 DZIERZYNSKI Aurélie
 CHARLES Christophe
 COENART Séverine
 DALON Olivier
 LAZAAL Zahia
 GRILLON Robert
 THIEBAULT Dominique
 BERTHON Gérard
 MONA Christiane
 GAUTHIER Pascal
 LAKHDER Nadia
 MENNECIER Serge
 CHETTAT BENATTABOU Majda
 CUGNEZ Jean-Pierre
 YAYLE Melek
 LOYSEAU David
 WACOGNE Marie-Andrée

Liste Union Citoyenne

BOUDJEKADA Ismaël
 NUNHOLD Jacinthe
 DESPUJOLS Benoit

Les conseillers municipaux procèdent au vote et lors du dépouillement, le bureau électoral constate :

Enveloppes dans l'urne : 28
 Liste Unis pour Grand-Charmont : 24
 Liste Union Citoyenne : 4
 Bulletins blancs ou nuls : 0

Sont élus : 13 délégués titulaires et 5 suppléants de la liste « Unis pour Grand-Charmont » et 2 délégués titulaires de la liste « Union Citoyenne ».

Séance levée à 18h35